



Demande d'adhésion à **la charte de l'accueil des enfants et des jeunes** **en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques** **en Indre-et-Loire**

Cette charte se traduit par un label au sein des structures d'accueil ayant un projet adapté et spécifique pour l'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap ou atteints de maladie chronique et répondant aux valeurs et engagements de la charte.

Pour cela, les gestionnaires devront mettre en œuvre les dispositions de la charte départementale pour permettre aux familles de mieux concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle, en favorisant l'accès aux modes d'accueil de leur enfant/jeune en situation de handicap ou atteint de maladie chronique.

Les 3 grands principes du label :

- ✿ Valoriser les initiatives des structures d'accueil ;
- ✿ Encourager les structures à s'engager dans une démarche inclusive ;
- ✿ Communiquer aux familles sur les possibilités d'accueil.

Le gestionnaire de structure labellisée s'engage à :

- ✿ Poursuivre son effort dans l'accueil des enfants / jeunes en situation de handicap ou atteints de maladie chronique ;
- ✿ Informer les familles de l'adhésion à la présente charte et de l'obtention du label ;
- ✿ Accepter la diffusion du nom de la structure d'accueil sur tout support de communication permettant la promotion de la charte et des structures labélisées ;
- ✿ Communiquer, informer et diffuser le plus largement possible cette charte ;
- ✿ Élaborer un projet de fonctionnement avec les professionnels incluant la prise en compte du handicap et de la maladie chronique ;
- ✿ Accompagner les équipes comme indiqué dans la charte.

Pour l'obtention du label, chaque gestionnaire devra :

1. S'assurer que la collectivité soit signataire de la charte départementale.
2. Vérifiez que le projet de la structure concernée par le label permet de respecter les valeurs et engagements de la charte.
3. Complétez l'acte d'adhésion au label ci-dessous et le renvoyer à l'adresse mail : karine.lormois@caf37.caf.fr, accompagné du projet de fonctionnement ou le règlement de la structure souhaitant le label.

Le gestionnaire souhaitant le label peut bénéficier du soutien et de l'accompagnement du Pôle Ressources Handicap 37 œuvrant pour l'inclusion des enfants et des jeunes sur l'ensemble du département.

La structure labellisée sera invitée à compléter un questionnaire, dont la périodicité sera définie par le comité de suivi, afin de s'assurer de l'effectivité des critères d'adhésion à la charte.

L'évaluation des critères d'adhésion de la structure pourra, le cas échéant, entraîner, en cas de manquements ou inobservations, la résiliation au label.

Ce label permet d'éclairer les parents sur la démarche engagée des professionnels de structures petite enfance et de loisirs sur l'accompagnement qui sera proposé pour l'accueil des enfants / jeunes ayant des besoins spécifiques.





Bulletin d'adhésion à
la charte de l'accueil des enfants et des jeunes
en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques
en Indre-et-Loire

Identité du gestionnaire :

Nom du gestionnaire :

Représenté par :

Nom-Prénom :

En qualité de :

Nature juridique :

Collectivité locale

Association

Entreprise

Autre, précisez :

sollicite l'adhésion à la charte de l'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap ou atteints de maladie chronique en Indre-et-Loire pour les structures d'accueil dont il a la gestion, ci-après désignées (voir tableau ci-dessous).

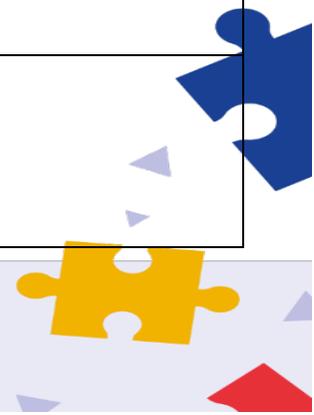
À ce titre, le gestionnaire reconnaît que l'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap ou atteints de maladie chronique au sein de celle(s)-ci répond aux engagements figurant dans la charte.

Fait le :

Signature du gestionnaire :

IDENTIFICATION DE LA/DES STRUCTURE(S) D'ACCUEIL

Nom de la structure	Type d'accueil : <i>EAJE / ACM / Accueil jeunes</i>	Adresse de la structure



IDENTIFICATION DE LA/DES STRUCTURE(S) D'ACCUEIL

Nom de la structure	Type d'accueil : <i>EAJE / ACM / Accueil jeunes</i>	Adresse de la structure

